

AIDE MEMOIRE

PREMIÈRE MISSION CONJOINTE D'APPUI À LA PRÉPARATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE REDD+

8-14 juin 2017

I. INTRODUCTION

1. La première mission conjointe d'appui à la préparation du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ du Congo s'est déroulée à Brazzaville du 8 au 14 juin 2017. L'objectif de cette mission était d'examiner le premier draft du Plan d'Investissement (PI) de la Stratégie Nationale REDD+, de formuler des amendements et de convenir d'un calendrier pour sa finalisation.
2. Les travaux ont été coordonnés conjointement par M. Grégoire Nkéoua, Point focal Programme pour l'investissement forestier (PIF) / Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) au Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE), par M. Julian Lee, Chargé du portefeuille environnement et ressources naturelles au Congo pour la Banque mondiale, et M. Laouali Garba, Spécialiste principal en environnement pour la Banque Africaine de Développement (BAD). Les autres membres de la mission sont : (i) pour le Gouvernement, M. Roch Mpassi-Moumpassi, Point Focal PIF/CAFI adjoint, M. Georges Claver Boundzanga, Coordonnateur National REDD+, M. Théophile Ntiakoulou-Loulébo, Chef de la cellule des projets, CN-REDD, (ii) pour la Banque mondiale, Mme. Aurélie Rossignol, Spécialiste en gestion des ressources naturelles, M. Erik Reed, Spécialiste en environnement, et Mme. Josiane Maloueki (Assistante de programmes), et (iii) pour la BAD, M. Cyrille Ekoumou, Consultant, Expert en bois-énergie.

II. CONCLUSIONS PRINCIPALES

3. Les banques multilatérales de développement (BMDs) et le comité de suivi de l'élaboration du PI ont formulé des recommandations pour l'amendement du premier draft du PI (voir Annexe 2). Les recommandations clés de la mission incluent i) assurer une synergie et une complémentarité entre les différentes initiatives en cours et en perspective (CAFI, PIF, Fonds Vert pour le Climat (FVC)) en termes d'activités et de zones d'intervention, ii) fixer la période de mise en œuvre du PI (2018-2025, correspondant à l'horizon fixé pour l'émergence du Congo), iii) proposer des coûts estimatifs pour la mise en œuvre des projets définis dans le PI couvrant la période du PI, iv) présenter l'approche de MNV dans le PI en faisant référence à la note conceptuelle du FVC. Le gouvernement est invité à prendre en considération ces recommandations pendant le développement du deuxième draft du PI.

4. D'autre part, il est recommandé au MEFDDE de prendre en compte toutes les composantes du projet PIF prévu dans les départements du Pool et des Plateaux, dans le cadre de l'étude de faisabilité technique, économique et environnementale qui sera financée par l'Agence française de développement (AFD).
5. Le calendrier de finalisation du PI a été actualisé. Il est à noter que le Sous-comité du PIF a accordé une prorogation pour la soumission et l'examen du PI du Congo à sa prochaine réunion prévue en décembre 2017. Il a été notifié que le Sous-comité ne donnera plus de prorogation supplémentaire. Par conséquent, ce calendrier devra être scrupuleusement respecté (voir Annexe 1), pour éviter que le Congo perde l'opportunité de mobilisation du financement PIF.
6. Des ressources complémentaires seront recherchées auprès du FVC et d'autres sources (dont la BAD et l'AFD) pour cofinancer les deux projets d'investissements du PIF.

III. DÉROULEMENT DE LA MISSION

7. La mission a été reçue en audience par M. Pierre Taty, Directeur du Cabinet de la Ministre de l'Économie Forestière, du Développement Durable, et de l'Environnement, et M Dieudonné Bantsimba, Directeur de cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands Travaux. La mission a eu des séances de travail avec le Comité de suivi de l'élaboration du PI et les cadres du Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux. Des consultations ont été menées avec les représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur forêt / environnement au Congo (AFD, UE, PNUD, FAO).

IV. RESULTATS DE LA MISSION

8. **Structuration du Plan d'Investissement** : La mission a convenu que le PI, et plus particulièrement l'analyse coûts bénéfices y afférente, se focalisera sur les sous options de la Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD). En effet, bien que la SN-REDD ait connu plusieurs amendements, notamment au niveau des activités et des sous-activités, les sous options sont restées inchangées.
9. **Projet 1 : Projet agroforestier dans la Sangha et la Likouala** : Ce projet a un objectif double à savoir, (i) lutter contre la pauvreté en générant et sécurisant de nouveaux revenus durables pour les communautés locales et populations autochtones et, (ii) lutter contre les changements climatiques en réduisant l'impact sur les forêts et de facto en réduisant les émissions liées à la déforestation et dégradation des forêts. Ce projet fait partie intégrante du Programme de réduction des émissions Nord Congo et constitue un des piliers du montage financier garantissant la participation des communautés locales et populations autochtones n'ayant pas les moyens d'investir dans les activités du programme. Ce projet comprend deux composantes majeures et une composante transversale que sont

respectivement (i) appui à la mise en œuvre de systèmes agroforestiers climato-intelligents à base de cultures vivrières, (ii) appui à la mise en œuvre de systèmes agroforestiers climato-intelligents à base de cacao et, (iii) paiements pour conservation. Il sera cofinancé par le FIP, le FEM, la Banque mondiale, l'AFD et le FVC.

10. **Projet 2 : Projet d'agroforesterie communautaire et de bois énergie dans les départements de Pool et Plateaux :** Il a pour objectif de contribuer i) à l'amélioration de la résilience des populations rurales par la diversification des revenus et ii) à l'augmentation de la capacité de séquestration du carbone et iii) l'approvisionnement en bois-énergie du bassin de Brazzaville. Il comprend trois composantes que sont i) Composante 1 : Plantation forestières pour la production de bois-énergie, ii) Composante 2 : Plantations agroforestières pour la production de bois énergie et l'amélioration de la productivité agricole et iii) Amélioration des techniques de carbonisation et diffusion des foyers améliorés. Il sera cofinancé par le PIF, la BAD, l'AFD et le PVC.
11. **Projet 3 : Aménagement du territoire :** Au cours d'une réunion entre le Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux (MATGT, le Directeur général de l'aménagement du territoire, Antoine Goma), le MEFDDE (Point Focal FVC, Andéa Vidalie), la FAO (Parfait Ampali) et la Banque mondiale (Erik Reed), les parties concernées ont discuté de la possibilité d'un co-financement des activités prévues dans la note conceptuelle du MATGT pour la réalisation d'un SNAT. Il a été convenu que le CAFI financerait les activités décentralisées, et que le FVC financerait les activités au niveau central. Pour plus de détails sur l'arrangement convenu, voir les notes de la réunion (Annexe 3).
12. **Coordination avec le FVC :** Plusieurs points ont été évoqués au cours d'une réunion entre la mission, la FAO (Messieurs Philippe Crête et Parfait Ampali) et le Point Focal FVC, à savoir 1) la confirmation de l'arrangement décrit au paragraphe 11 ci-dessus ; 2) l'opportunité stratégique d'un co-financement par le FVC des activités agroforestières dans les départements de la Sangha et de la Likouala afin de booster les chances de réussite du Programme de réduction des émissions, y compris en apportant un financement au Plan National de Développement Cacao 2.0 pour la production de plants de cacao ; 3) Le projet FVC a prévu dans le département de Pool des plantations forestières pour augmenter l'offre de bois-énergie. Le projet PIF qui sera supervisé par la BAD interviendra dans les départements du Pool et des Plateaux (voir Projet 2). Il a été convenu du principe d'un co-financement FVC pour renforcer les composantes relatives au développement des plantations dans le cadre du projet PIF. Il est recommandé au gouvernement d'intégrer les interventions prévues par le PIF/BAD, le PNUD, l'AFD et le FVC/FAO dans les départements de Pool et Plateaux dans un seul projet, avec des composantes cofinancées par les différents partenaires.
13. **Consultation de la société civile :** Au cours de la consultation avec les représentants de la CACO-REDD et du Groupe de travail intérimaire du DGM, il est ressorti la nécessité que

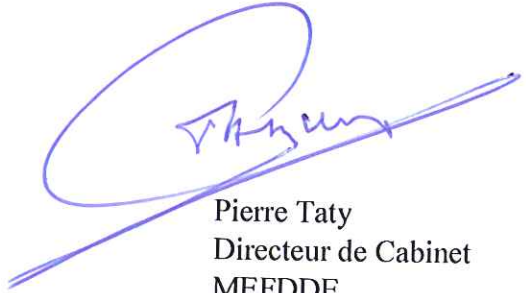
la société civile assure une meilleure communication, notamment sur les activités préparatoires du DGM auprès des différents acteurs.

14. **Coordination inter-bailleurs :** Dans le cadre de la coordination des activités avec les autres bailleurs des fonds, la mission a eu une séance de travail avec des représentants de l'Union européenne, de l'AFD, du PNUD, et de la FAO. La FAO et le Point Focal FVC ont participé à la mission dans le souci d'assurer une parfaite harmonie et une complémentarité entre le PI et la proposition du Congo au FVC en cours de préparation par la FAO.
15. **Calendrier de soumission du PI :** Les parties ont convenu d'un calendrier actualisé qui permettra la soumission du PI au Sous-comité PIF pour approbation lors de sa prochaine réunion en décembre 2017. Cela dit, tout retard dans l'exécution de ce calendrier risque de provoquer un dépassement de cette date limite, qui ne sera pas prorogée.
16. **Comité de suivi de l'élaboration du PI :** Le comité a formulé une série de recommandations qui ont été discutées en plénière. Le cabinet de consultants a pris acte de ces commentaires. Il a été convenu que pour les commentaires qui ont trait à la mise à jour des informations provenant des études et des documents de référence, la CN-REDD et les consultants nationaux sont chargés d'identifier des sources appropriées et de collecter les informations requises.
17. **Arrangements institutionnels :** Il a été proposé que la chambre technique du CONA-REDD serve de comité de pilotage pour le PI. En outre, il a été proposé que la CN-REDD, sous l'égide du MEFDDE, assure le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets du PI, y compris le rapportage au PIF et au CAFI. A ce titre, une uniformisation des procédures de suivi entre les différents bailleurs a été recommandée. Le MEFDDE confirmera le dispositif institutionnel du programme d'investissement forestier dans la version finale du plan d'investissement.
18. **Autres programmes :** Le Gouvernement a exprimé le souhait d'identifier dans le PI d'autres projets en dehors de ceux retenus par la mission, et qui constituent le programme prioritaire. La mission a retenu cette proposition. Elle a recommandé que les idées de projets, qui seront élaborées par un panel d'experts, soient présentées sous forme de courtes notes conceptuelles (maximum 2 pages) suivant la logique des fiches de projet de l'Annexe 1 du PI. Ces notes conceptuelles seront citées dans le document principal, et jointes en annexe.
19. **Stratégie nationale REDD+ (SN-REDD) :** La mission a recommandé que les activités redondantes figurant dans la SN-REDD soient supprimées. Il en est de même pour les détails excessifs au niveau des sous-activités présentées dans sa dernière version. La mission a en outre recommandé que la mise en forme de la SN-REDD soit améliorée avec

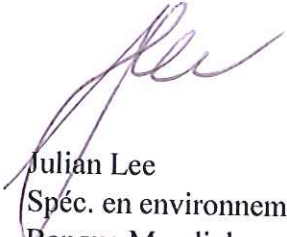
l'aide d'un graphiste avant que celle-ci ne soit annexée au PI dans sa version finale. Les fonds FCPF pourront financer cette mise en forme.

V. ACCES A L'INFORMATION

20. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les autorités congolaises confirment leur entente et leur accord à rendre public cet aide-mémoire (AM). La divulgation de cet AM a été convenue avec le Directeur de cabinet du MEFDDE, cosignataire de l'AM.



Pierre Taty
Directeur de Cabinet
MEFDDE



Julian Lee
Spéc. en environnement
Banque Mondiale
Chef de file des BMDs

Annexe 1 : Calendrier pour la finalisation du PI

Activité	Responsable	Date
Consultations dans les 12 départements sur le draft 2a du PI	GdC	19 juin – 2 juillet
Transmettre aux consultants le rapport des consultations départementales	GdC	5 juillet
Envoi de l'aide-mémoire de la 1 ^e mission conjointe	BM	14 juillet
Rédaction du draft 2b du PI	Terea	16 juillet
Contrôle de qualité du draft 2b	BMDs	16-24 juillet
Examen du draft 2b par l'expert indépendant	UA-FIC	24 juillet – 14 août
Consultations départementales pour l'examen des projets d'investissement (1 ^{ère} étape)	GdC	17-22 juillet
Consultations du CONA-REDD	GdC / CONA-REDD	27-28 juillet
Consultations ciblées avec les OSC, les populations autochtones dans les départements	GdC	31 juillet – 12 août
Consultations départementales pour l'examen des projets d'investissement (2 ^{ème} étape)	GdC	31 juillet – 12 août
Transmission des TDRs de la 2 ^{ème} mission conjointe à l'UA-FIC	BM	11 août
Production du draft 3 du PI-SNREDD en fonction des inputs issus des consultations et de l'expert indépendant	Terea	21 août-4 septembre
Ateliers de consultation départementales sur le draft 3	Départements	4-10 septembre
2 ^{ème} mission conjointe	GdC/BMDs	11-15 septembre
Atelier national de validation	GdC	14-15 septembre
Finalisation du PI	Terea	18 septembre-2 octobre
Envoi de l'aide-mémoire de la 2 ^e mission conjointe	BM	11 octobre
Traduction du PI en anglais	Terea	2-16 octobre
Mise à disposition du public la version préliminaire de la stratégie d'investissement sur le site web du gouvernement	GdC	2-16 octobre
Intégration des commentaires reçus	GdC/BMDs	16-23 octobre
Contrôle de qualité du PI	BM	23-30 octobre
Soumission du PI au FIP	BM/GdC	30 octobre
Présentation du PI à la réunion du Sous-comité du FIP	GdC	?? Décembre 2017

Annexe 2 : Commentaires des BMDs sur le Draft 1 du PI

A-COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Il faudra fixer un horizon (5 ans ou 10 ans) et un budget visé pour le plan d'investissement.
2. Vu qu'il y a plusieurs initiatives en cours (FAO/FVC, PIF, CAFI, BAD, AFD) qui recoupent certaines activités et certaines zones d'intervention (ex. département Pool), il est nécessaire d'en assurer une synergie voir une complémentarité entre elles. Le PI pourrait les intégrer dans un programme prioritaire financé par les différents partenaires (FIP, GCF, CAFI, BAD) qui sera exécuté à travers des projets portés par les structures concernées (ex. BM, BAD, FAO, AFD). L'approche programme permet d'assurer une synergie d'actions dans leur mise en œuvre pour atteindre les objectifs transformationnels, une économie d'échelle voir faciliter la mobilisation des ressources.
3. Il n'y a aucune référence sur la mise en place d'un système MNV dans le cadre de la REDD+. Il est nécessaire d'inclure le développement du système MNV dans un des projets pour assurer les mesures de carbone forestier. La proposition FVC contient une telle proposition qui pourrait être référencée.
4. Il faudra ajouter une description des ressources forestières du pays incluant leur catégorisation ; situation et tendances concernant les ressources forestières et les surfaces boisées : La situation des plantations est bien développée au détriment des forêts naturelles, rien n'est dit sur les types de végétation, l'importante biodiversité du pays/HVC/les parcs et réserves, l'industrie forestière la transformation du bois.
5. Globalement sur les moteurs de déforestation, il est souhaitable de présenter les tendances actuelles chiffrées en donnant leur localisation géographique ainsi que les tendances futures qui seraient les zones de futures activités/grands projets ayant un impact sur la forêt. Par ailleurs il est souhaitable de faire une carte sur les 'hot spot' de la déforestation et de la dégradation des forêts.
6. Genre et groupes Vulnérables : Le document n'a pas réservé l'attention nécessaire aux aspects de genre ni au rôle de la femme dans les zones forestières et les potentialités de développement préconisées pour l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables dont principalement les femmes, les jeunes et les ménages les plus dépourvus.
7. Les aspects institutionnels : Le document n'a pas réservé l'attention nécessaire aux aspects institutionnels mettant en relief la synergie et la cohérence des actions au niveau des différents acteurs. Par-là la question de renforcement des capacités des acteurs n'apparaît pas de façon prépondérante dans le document c'est-à-dire que dans les analyses, il ne revient pas toujours la nécessité de mettre en place des actions sur le renforcement des capacités.
8. Il faudra ressortir l'avancement de la mise en œuvre de la REDD+ au Congo qui devra justifier les domaines d'intervention ou les zones d'intervention des projets identifiés.
9. Quels sont les leçons apprises des opérations de gestion de ressources naturelles antérieures et comment ces leçons ont été prises en compte ? Concernant l'aide de la part des partenaires au développement, le document ne développe pas les leçons apprises et la valeur de leur appui (en termes d'impact sur le développement) pour le Congo.
10. Reformuler le nom et les composantes du projet bois-énergie pour mieux refléter les deux objectifs spécifiques du projet.
11. Réviser les co-bénéfices présentés pour respecter les lignes directrices du PIF. Il ne s'agit pas de bénéfices non-carbone.

12. L'approche de s'inspirer de l'EESS pour l'analyse des risques est bonne. Cependant, les lignes directrices proposent une analyse des risques suivants : « La stratégie d'investissement doit contenir une description initiale des risques susceptibles d'influer sur la mise en œuvre des investissements proposés : risques aux niveaux national et infranational ; risques liés aux politiques et institutions sectorielles ; risques technologiques, environnementaux et sociaux. » Il faudrait donc se baser sur ces catégories, et résumer / compléter ce qui est dans l'EES. Voir l'exemple du Mozambique.
13. De façon générale, le document bénéficierait d'une approche narrative mieux développée. Il ne faut pas oublier que l'objectif est de raconter une histoire qui saura convaincre les bailleurs du bien-fondé d'un investissement.
14. Elaborer un résumé exécutif du plan d'investissement

B- COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Section 1 : Description du contexte national et sectoriel

1. Faire une introduction pour situer le Congo sur le plan géographique
2. Synthétiser pour réduire le nombre de pages et envoyer le reste des informations pertinentes en annexe
3. Il manque des informations sur le domaine classé de l'état (forêts classées, parc, réserve, etc.)
4. Forêts : les données officielles du Congo sont reprises dans l'inventaire forestier national
5. Rajouter un mot sur les aires protégées.
6. Moteurs de la déforestation :
 - a. L'agriculture itinérante sur brûlis : Donner plus de précisions sur les spéculations cultivées car chaque spéculation peut nécessiter une stratégie de gestion particulière
 - b. Le bois énergie : Justifier la situation par des statistiques pour appuyer le narratif.
 - c. Le sciage artisanal : D'où provient-il quel est le statut de ces forêts ??
 - d. Il serait utile de distinguer entre les moteurs de la déforestation et de la dégradation
 - e. Moteurs indirects : Clarifier l'expression ' Faiblesse des structures étatiques'
7. Sous-section 6, iii) : Il faudra donner les objectifs spécifiques des projets listés.
8. Sous-section 7 : Il faudra ajouter une analyse du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion forêt au Congo avant de présenter les organes de la REDD+.
9. Il faudra faire une analyse du fonctionnement des organes de gouvernance de la REDD+ et formuler au besoin des besoins de fonctionnement.
10. La Gouvernance : cette section fait un focus uniquement sur les différents organes REDD+ à divers niveaux du territoire. Le concept doit également prendre en compte la législation, réglementation, droits et régimes fonciers, institutions et capacités institutionnelles, participation des principaux intervenants y compris des populations autochtones et des autres communautés forestières, et dispositifs de responsabilisation

Section 2 : Recensement des possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre

11. Remplacer Recensement par identification
12. Un / des tableaux pourraient faciliter la lecture de ce chapitre.
13. Un graphique global (voir exemple du MZ, p.26) pourrait également aider.

14. Si la SN-REDD comprend des cibles chiffrés (réductions de GES visés, taux de DF et DG visés etc.) il serait bien de les inclure.
15. Si la vision de la SN-REDD est présentée, il serait bien de commencer par celle-ci.
16. Sous-section 3 : Il faudra donner le contenu de 3.1, 3.3, 3.4, 3.5 comme dans la sous – section 2.
17. Reformuler le paragraphe : ‘les mesures qui visent la minimisationcomme la cogestion communautaire de la forêt.

Section 3 : Un environnement porteur en termes de politiques et de réglementations

18. Ce chapitre n’atteint pas encore ses objectifs principaux :
 - a. décrire le cadre fiscal et réglementaire, les politiques d’utilisation des sols, la structure du marché, les autres mesures d’incitation, et les cadres de dépenses à moyen terme adoptés dans le secteur forestier (y compris la préparation au programme REDD+) et les secteurs connexes pour appuyer les activités envisagées dans le plan ;
 - b. décrire dans quelle mesure le cadre directeur et réglementaire existant appuie ou compromet les objectifs du programme REDD+ ; et
 - c. recenser les lacunes réglementaires et les problèmes de gouvernance et décrire les obstacles existants et les effets potentiels des interventions des secteurs public et privé en cas d’élimination de ces obstacles.
19. Dans le PI un accent est mis sur les lois et codes. Il faut noter que cette section nécessite qu’on parle des politiques, des stratégies et ensuite des lois et codes. A la suite de ce point il faudra ressortir les principales contraintes.
20. Présenter les grandes lignes du nouveau code forestier 2016 et les innovations introduites.
21. Il faut ajouter un point sur l’interaction entre le cadre politique, institutionnel, législatif et le mécanisme REDD+ au Congo
22. Ajouter un point sur la synergie entre le processus REDD+ et le PIF et montrer comment ces deux processus s’intègrent dans le montage institutionnel de la REDD+
23. Il va sans doute également devoir expliquer comment la REDD+ est coordonnée au Congo, ceci ayant déjà posé des problèmes au niveau de la présentation du ER-PD.
24. Le tableau repris du ER-PD est surtout pertinent pour l’aspect foncier de la REDD+, mais il ne va pas au-delà de cela. Il faudrait, par exemple, lister le décret REDD+. Il y a besoin de résumer les points centraux de l’étude préparatoire faite.
25. Il n’est pas clair pourquoi le seul texte présenté porte sur la loi sur les PAs. Ce qui est nécessaire est plutôt une vue d’ensemble du cadre législatif pertinent pour la REDD+. Pouvez-vous tirer des infos de l’étude légale faite en préparation au PI ?

Section 4 : Avantages connexes attendus des investissements du FIP

26. Pour rappel : « La stratégie d’investissement devrait identifier les avantages connexes attendus des investissements du FIP, y compris l’amélioration des modes de subsistance locaux, la réduction de la pauvreté et le développement humain des populations tributaires de la forêt, notamment des peuples autochtones, ainsi que la protection de la biodiversité et des autres services écosystémiques. Elle devrait également améliorer la résistance aux chocs climatiques et promouvoir l’égalité des sexes et la viabilité sociale. La description des résultats environnementaux et sociaux et des avantages liés aux investissements du FIP est particulièrement importante. »

27. Le traitement ici est un traitement des bénéfices non-carbone – ce qui n'est pas exactement ce qui est recherché. Le canevas du PI demande plutôt l'identification des co-bénéfices du PI, dans leur ensemble. C'est-à-dire : Si l'activité est la réalisation d'une OS et de ses sous-options, quels autres bénéfices (co-bénéfices) en résulteront?
28. Sous-section 1 : Refléter l'impact sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations au même titre que le carbone.
29. Sous-section 2 : Il faudra résumer les enjeux environnementaux et sociaux de la REDD+ et décrire la procédure de gestion environnementale des sous – projets de la REDD+

Section 5 : Collaboration entre les BMD et avec les autres partenaires

30. Intégrer plutôt un descriptif général de la coordination des bailleurs (Groupe Environnement et Développement Durable), décrire le rôle du PI et des organismes du gouvernement (CONA-REDD). S'inspirer des exemples de la CI et du MZ.
31. Investiguer les possibilités de compresser les descriptifs des projets ; lorsque pertinent, résumer à la fin de chaque descriptif dans une phrase les synergies/complémentarités/la coordination avec des activités proposées PIF/CAFI
32. Sous-section 2 : Il faudra résumer les enjeux environnementaux et sociaux de la REDD+ et décrire la procédure de gestion environnementale des sous - projets de la REDD+

Section 6 sur les investissements :

33. Comme il s'agit d'un PI pour la SN-REDD globale, il faudra commencer par une introduction qui décrit ce contexte (voir le MZ comme exemple).
34. Le document n'illustre pas à travers une carte les zones potentielles pour les futurs investissements afin de faciliter la visualisation
35. Remplacer le descriptif du premier projet. Assurer que les descriptifs des projets soient assez détaillés
36. Le deuxième projet intitulé 'Mise en place des plantations forestières à essences à croissance rapide, pour répondre aux besoins énergétiques des grandes villes, notamment Brazzaville' ne précise pas :
 - a. les moyens de substitution qui procureront des revenus directs aux bénéficiaires en attendant la production de plantation d'essences forestières à croissance rapide et des systèmes agroforestiers
 - b. le nombre de bénéficiaires même à titre indicatif
 - c. Le mécanisme de répartition des revenus entre les membres de l'association, la caisse de l'association et un Fond de Développement Local (FDL) pour la communauté.

Section 8 : Plan et instruments de financement

37. Il faudrait rajouter une cartographie des financements prévus pour financer la stratégie. Il s'agira probablement d'un tableau listant les OS / SO, puis associant les sources de financement disponibles.
38. Un deuxième tableau fera le résumé pour les fins du PIF/CAFI/FVC. Voir le PI de la Côte d'Ivoire (p59). Cela rendra plus facile l'analyse pour les fins du PIF/CAFI/FVC.

Annexe 1 : Projets et programmes co-financés par le FIP

1. Changer le titre du projet 2: Projet agroforesterie communautaire et bois énergie dans le Pool et les Plateaux
2. Changer le nom de la composante 1 : Plantation forestières pour la production de bois-énergie
3. Changer le nom de la composante 2 en : Plantations agroforestières pour la production de bois énergie et l'amélioration de la productivité agricole
4. Dans les activités de la composante 3 : Amélioration des techniques de carbonisation et diffusion des foyers améliorés.
5. Approche de programme avec des composantes qui peuvent être financés par différents bailleurs.
6. Ajouter un tableau de co-financement :
Sources garanties ou promises :
 - BAD 7.5 millions USD
 - PIF = 8 millions USDA mobiliser :
 - AFD = 5 millions d'euros
 - FVC = 10 millions USD (à confirmer)
 - PNUD = ??
7. Compléter par un tableau résumant toutes les consultations et séances d'information tenues (y compris la mission de cadrage, les missions conjointes, et des consultations futures)

Annexe 2 : Plan de participation des parties prenantes

8. Ok pour l'instant, mais besoin de :
9. Commencer par une introduction résumant les processus de consultations (voir les exemples du MZ et de la CI)
10. Compléter par un tableau résumant toutes les consultations et séances d'information tenues (y compris la mission de cadrage, les missions conjointes, et des consultations futures)
11. Résumer les grandes lignes des différents types de consultations tenus.
12. Présenter des chiffres désagrégés en catégories de parties prenantes

Annexe 3 : DGM

13. Obtenir plus de détail sur l'établissement du comité de pilotage
14. Inclure des détails sur les activités du comité du pilotage depuis sa fondation (p.ex. atelier sur la note conceptuelle)
15. Inclure les grandes lignes des activités visées par le DGM, suite à l'atelier tenu
16. Décrire la complémentarité entre les activités DGM et PIF

Annexe 3 : Échanges sur l'aménagement du territoire

Le gouvernement a pris des mesures concrètes dans la mise en œuvre de la Loi n°43-2014 du 10 Octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Faute de moyens et capacités disponibles pour mettre en œuvre la loi pré citée, le gouvernement a formulé une requête de financement.

En effet, le programme d'activités identifié dans la feuille de route développée par le MATGT - crucial pour le développement durable et pour drainer des investissements dans la REDD+ – semble dépasser le montant des ressources financières potentiellement mobilisables par une unique source de financement.

Dans cet esprit, la mission a travaillé avec le gouvernement et les partenaires clés, notamment la FAO, la BAD et WRI pour déterminer comment les sources de financements potentiels du CAFI et du FVC pourraient être utilisées de manière cohérente et complémentaire afin d'appuyer la mise en œuvre des activités d'aménagement du territoire (AT).

Pour ce faire, il a été décidé que la répartition des activités financées par le FVC et celles financées par le CAFI se ferait de la manière suivante :

- les activités à l'échelle nationale seront appuyées par le financement FVC ;
- les activités à l'échelle départementale seront appuyées par le financement CAFI.

De plus, il est important de noter que le processus doit impliquer toutes les parties prenantes pertinentes et favoriser une appropriation par tous les secteurs du processus tout en assurant une cohérence avec les stratégies sectorielles et le PND en cours de révision.

C'est pourquoi, le MATGT, avec une seule cellule de coordination, assurera la mise en œuvre de toutes les activités d'AT, et ce pour tout type de financement. Dans l'éventualité où une proposition de financement n'est pas acceptée, les activités seront revues pour prioriser les actions les plus importantes.

Il a été confirmé que pour le lancement et la mise en œuvre de toutes activités d'aménagement du territoire, la participation doit être inclusive, et particulièrement celle de la société civile et des populations locales et les peuples autochtones (CLPAs). Les organes de mise en œuvre de l'AT incluent les membres de la société civile et tant au niveau national qu'au niveau départemental et inter-préfectoral. Cette composition est formalisée dans les textes. Les textes d'application de la loi de 2014 sont en cours d'élaboration. Le premier texte d'application, approuvé par le Conseil des Ministres et en attente de la signature du Président de la République, porte sur la définition des attributions des trois organes de pilotage (le Conseil National d'Aménagement et de développement du territoire, le Comité Interministériel d'ADT, et les Commissions Départementales Municipales d'ADT). Le document directeur reconnu dans par loi est le SNAT. Le PNAT fait partie des instruments d'analyse comme instrument d'exécution du SNAT.

Les activités de l'AT renforceront ce qui est déjà existant ou bien en cours.

La proposition pour le FVC retient les activités suivantes, avec une enveloppe provisionnelle de \$3-4 M USD :

- Finaliser une 1ère version du SNAT, avec une analyse du SNAT 2005
- Finaliser une 1ère version du PNAT avec les informations qui sont disponibles



- Premier jet de cartes, scenarios et consultations
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre et le suivi du SNAT au niveau national (les comités interministériels, mécanisme de gestion des conflits/superposition, appui à la cellule géomatique at MATGT : fourniture de matériels et renforcement des capacités, assistance technique)
- Révision des textes, politiques sectoriels et/ou nationales
- Le renforcement des éléments fonciers

La proposition pour le CAFI retient les activités suivantes, avec une enveloppe provisionnelle de \$15-20 M USD :

- Révision du SNAT après les consultations départementales
- Finaliser les schémas départementaux (SDAT) pour tous les départements, y compris la consultation
- Finaliser des PNAT départementaux pour tous les départements
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre et le suivi du SDAT au niveau des départements (les comités interdépartementaux, mécanisme de gestion des conflits, appui aux cellules/agences décentralisées : fourniture de matériels et renforcement des capacités, assistance technique)
- Décliner les stratégies sectorielles au niveau départemental
- Études sectorielles

Des lacunes au niveau de l'existence et l'utilisation d'informations clés ont été identifiées. Cependant, certaines de ces informations sont disponibles mais à des échelles restreintes (i.e. des régions) et pourraient être étendues à l'échelle nationale. Ces informations sont les suivantes :

- Identification et spatialisation des terres et forêts communautaires et autochtones dans la planification de macro-zonage
- Potentiel de bois et de stockage du carbone
- Zones à haute valeur de conservation (forestier et non-forestier)
- Potentiels des PFNL et différents types de forêts (communautaires, collectivités locales...)
- Potentiel pour la restauration et le tourisme
- Potentiel agricole, d'élevage et autres
- Sols adaptés pour différents produits
- Zones potentielles pour compensation pour la biodiversité (liées aux mines)
- Options pour l'optimisation des infrastructures

Annexe 4 : Agenda de la mission

JOURNEE	HEURES	ACTIVITES	PARTICIPANTS	SALLE/LIEU
8 juin 2017	9h 30 à 10h 30	<p>Concertation avec le Comité de suivi de l'élaboration du Plan d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Plan d'investissement de la Stratégie Nationale REDD+ (Plan d'investissement) Présentation de l'état d'avancement du processus de soumission au Fonds Vert sur le climat des projets sur l'atténuation Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du plan national d'affectation des terres 	<p>Banque Mondiale (BM) Banque Africaine de Développement (BAD) Président du CONA-REDD+ Membres du comité de suivi de l'élaboration du plan d'investissement (y compris la société civile) Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+) Point Focal PIF/CAFI Point Focal Fonds Vert pour le Climat</p>	Salle de la BDEAC
	10h45 à 13h00	<p>Concertation avec le Comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du draft No 1 du Plan d'investissement, et des résultats des premières consultations, Validation des versions provisoires des chapitres 1 à 4 	<p>BM, BAD, Président du CONA-REDD+, Membres du comité de suivi de l'élaboration du plan d'investissement CN-REDD+ Point Focal PIF/CAFI, Point Focal Fonds Vert pour le Climat</p>	Salle de la BDEAC
	14h00 à 14h45	<p>Visite de courtoisie à Madame la Ministre de l'Economie Forestière, du développement Durable et de l'Environnement</p>	<p>BM, BAD, Membres du comité de suivi de l'élaboration du plan d'investissement CN-REDD+ Point Focal PIF/CAFI</p>	MEFDDE
	15h00 à 17h00	<p>Concertation avec le Comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen du draft n°1 du plan d'investissement (discussions générales sur le draft du document) 	<p>BM, BAD, Président du CONA-REDD+, Membres du comité de suivi de l'élaboration du plan d'investissement (y compris la société civile), CN-</p>	Salle de la BDEAC

		<ul style="list-style-type: none"> Examen des propositions d'investissement prévues dans le draft n°1 du plan d'investissement 	REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Point Focal Fonds Vert pour le Climat	
	9h00 à 10h00	Entretien avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux sur les activités potentielles à réaliser dans le cadre de l'aménagement du territoire	BM, BAD, CN-REDD, Point Focal PIF/CAFI	Salle de la BDEAC
	10h30 à 11h30	Concertation avec le Comité de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Identification des actions des projets soumis au Fonds Vert pour le Climat à intégrer dans le Plan d'investissement 	BM, BAD, CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Point Focal FVC, Représentants des parties prenantes concernées, y compris le RENAPAC, Point Focal Fonds Vert pour le Climat	Salle de la BDEAC
9 juin 2017	11h45 à 13h30	Concertation avec le secteur privé, la société civile : <ul style="list-style-type: none"> Examen du draft n°1 du plan d'investissement 	BM, BAD, CN-REDD+, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, Point Focal PIF/CAFI, Représentants des parties prenantes concernées, y compris le RENAPAC	Salle de la BDEAC
	15h00 à 16h30	Concertation avec le secteur privé, la société civile <ul style="list-style-type: none"> Présentation succincte et échanges sur le Processus de préparation du DGM Discussion sur l'harmonisation de la préparation du plan d'investissement et du DGM 	BM, BAD, CN-REDD+, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, Point Focal PIF/CAFI, Société civile, Point Focal Fonds Vert pour le Climat	Salle de la BDEAC
12 juin 2017	9h30 à 12h30	Concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers : <ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement du processus PIF Etat d'avancement du processus de soumission au Fonds Vert pour le climat des projets d'atténuation et d'adaptation 	CN-REDD+, Point focal PIF/CAFI, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, Point focal Fonds Vert, BM, BAD, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO), Agence Française de Développement (AFD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Délégation de la Commission Européenne, Service Forestier Américain, WCS, WWF	Salle de la BDEAC

	<ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement de l'élaboration du plan national d'affectation des terres Présentation succincte et échanges sur le Draft n°1 du plan d'investissement 			
	<p>Analyse des résultats des échanges avec la société civile et les PTFs</p> <p>14h00 à 16h00</p>	<p>BM, BAD, CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale des Mines, Direction Générale des Affaires Foncières, du Cadastre et de la Topographie</p>	Salle de la BDEAC	
13 juin 2017	<p>Concertation avec le Comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examen du draft n°1 du plan d'investissement (discussions générales sur le draft du document) Examen des propositions d'investissement prévues dans le draft n°1 du plan d'investissement <p>9h30 à 13h00</p>	<p>BM, BAD, Président du CONA-REDD+, Membres du comité de suivi de l'élaboration du plan d'investissement (y compris la société civile), CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Point Focal Fonds Vert pour le Climat</p>	Salle de la BDEAC	
	<p>Discussions sur les questions liées à la gestion du programme (cadre d'analyse des résultats, mécanisme de suivi, diffusion de l'information, allocation des ressources, arrangements institutionnels etc.)</p> <p>14h30 à 15h30</p>	<p>BM, BAD, CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire Point Focal Fonds Vert pour le Climat, PNUD, FAO, AFD,</p>	Salle 213	
	<p>Finalisation de l'aide-mémoire de la mission</p> <p>9h00 à 11 h00</p>	<p>BM, BAD, CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Point Focal Fonds Vert pour le Climat</p>	Salle 204	
14 juin 2017	<p>Restitution des résultats de la mission à Madame la Ministre de l'Economie Forestière, du développement Durable et de l'Environnement</p> <p>12h00 à 13h00</p>	<p>BM, BAD, CN-REDD+, Point Focal PIF/CAFI, Point Focal Fonds Vert pour le Climat</p>	MEFDE	